



Sans identité suite accrochage sur parking

Par **picassiette**, le **08/01/2017 à 17:02**

Bonsoir,
On m'a accroché le pare-chocs avant sur un parking où j'étais garée et forcément sans laisser de nom.
Que puis-je faire niveau assurance?
Je suis assurée tous risques.
Bien cordialement

Par **chaber**, le **08/01/2017 à 17:39**

bonjour
Ca arrive tous les jours

Par **Lag0**, le **09/01/2017 à 08:14**

[citation]Que puis-je faire niveau assurance?
Je suis assurée tous risques.
[/citation]
Bonjour,
Puisque vous êtes assuré tout risque, vous pouvez donc faire intervenir votre assurance avec un certain risque cependant car l'expert devra déterminer si votre déclaration est correcte ou non.
Si l'expert confirme votre version, ce sera donc un sinistre non responsable avec tiers non identifié. Vos réparations seront prises en charge sauf la franchise.
En revanche, si l'expert pense que l'accident ne s'est pas passé comme vous le dites et que c'est vous même qui avez abîmé votre véhicule, l'assurance prendra en charge vos réparations sauf la franchise, mais comme ce sera alors un sinistre responsable, vous aurez du malus (sauf premier sinistre responsable après au moins 3 ans de bonus 50).